

DECRET N° 90-11/PM du 19 AOUT 1990

chargeant Monsieur Richard ADJAHO,
Ministre du Commerce, de l'Artisanat
et du Tourisme, de l'intérim de Monsieur
Mama ADAMOU N'DIAYE, Ministre du
Développement Rural et de l'Action
Coopérative pour compter du 16 Août
1990.

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de
l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi
Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du
Bénin ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination
du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant Composition du
Gouvernement de Transition ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 16 Août 1990, Monsieur Richard
ADJAHO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme est
chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de
l'Action Coopérative pendant l'absence de Monsieur Mama ADAMOU
N'DIAYE.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 AOUT 1990

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Nicéphore

Nicéphore SOGLO

Ampliations : PR 4 PM 4 SGG 4 CPC 1 PPC 2 MDRAC-MCAT 6 AUTRES
MINISTERES 14 SPD 1 IGE ET SES SECTIONS 4 DCCT-ONEPI-GCONB 3
DPE-DLEC-INSAE 3 UNB-FASJEP 2 DEPARTEMENTS 6 JORP 1.-